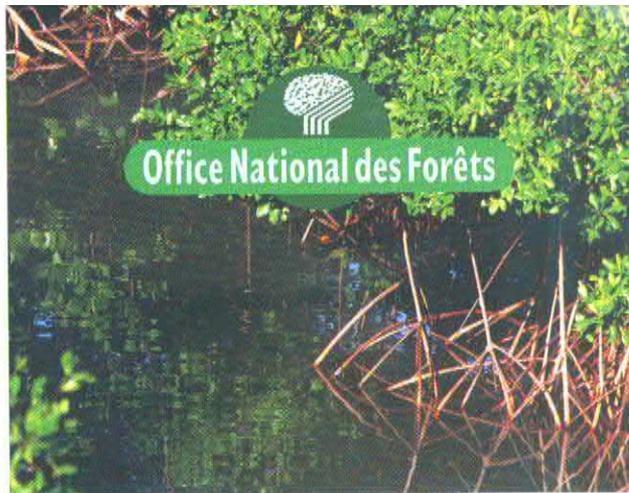




LA FORÊT marécageuse DE JARRY MIEUX PROTÉGÉE



Le 2 février dernier, journée mondiale des zones humides, l'ONF lançait l'opération de protection de la forêt marécageuse de Jarry. L'occasion de mettre en avant l'importance et la fragilité des zones humides de notre archipel.



Face aux pressions constantes que les activités humaines exercent sur les zones humides littorales, l'ONF, la Commune de Bale-Mahault, le Conservatoire du Littoral et la DDE maritime ont uni leurs forces. Dans le cadre du projet Interreg « Zones Humides Littorales », une opération de délimitation et de matérialisation des zones humides de Jarry a vu le jour. Ainsi, une matérialisation claire et visible de tous sera mise en place. Accompagnée d'une sensibilisation renforcée à l'aide de panneaux, cette opération, démarrée le 2 février dernier, s'étalera sur 18 mois.

Jarry, une zone marécageuse spécifique

Le contexte de la forêt marécageuse de Jarry est spécifique. En effet, le « poumon » économique de l'île s'est développé depuis trente ans sur une large partie de la mangrove. Une expansion souvent faite au mépris des protections légales qui s'imposent normalement au Domaine Public Lacustre et Maritime. Au fil des ans, la zone industrielle, mais aussi les zones résidentielles, la décharge et le réseau routier ont empiété sur ce fragile écosystème. Des pans entiers de la mangrove ont disparu, des cas de pollutions ou de dégradations deviennent évidents, mettant souvent en péril le fragile équilibre de cette zone marécageuse.

Une action « phare » du projet de coopération régionale

Le projet Interreg Zones Humides Littorales de la Caraïbe a été validé 2009, après plus de trois années d'instruction. Il s'intègre dans le cadre d'une véritable coopération régionale relative à la protection et à la valorisation des Zones Humides Littorales de l'espace Caraïbe.

Derrière des objectifs communs de protection et valorisation de ces écosystèmes, cette opération réunit plus de dix partenaires, Institutionnels, associatifs et des collectivités. Les trois DFA (Guadeloupe, Guyane, Martinique) ainsi que trois pays caribéens (Cuba, Porto-Rico et Venezuela) sont impliqués. Car de multiples enjeux justifient la préservation de ces milieux : la mangrove assure en effet un rôle de filtre et de nurserie pour la faune. Elle participe aussi à la protection du littoral face aux risques naturels (houle cyclonique, inondation...) et est un bon indicateur des effets du changement climatique. Enfin, elle représente un enjeu économique et social au travers de la pêche, de la chasse, de l'écotourisme et de l'agrosylviculture.

10 actions emblématiques se dérouleront pendant les deux années du projet

Des programmes de recherche concernant l'avifaune, la restauration d'une forêt marécageuse, la réalisation d'une base documentaire de référence sur les zones humides, la réalisation d'un kit pédagogique à base de films documentaires pour sensibiliser les jeunes de la Caraïbe et la mise en ligne d'un site Internet dédié à cette thématique verront le jour.

